

# 13 - Mise à disposition de parcelles - Domaine Public

## Site Lutte contre les Inondations –

15 AVRIL 2026



ETAINHUS - Digue du Petit Orcher  
Hameau de la Campagne

ZB10 ; ZC31

### Prescriptions pour l'occupation:



**Pâturage**

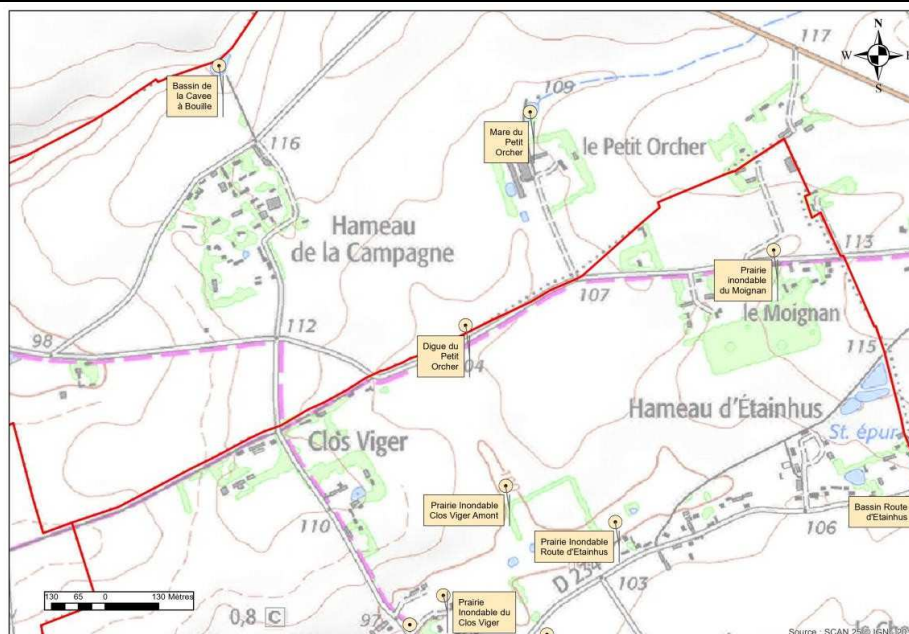
**Fauchage**

Pâturage de préférence par des petits animaux (moutons, poneys). Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire

Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés

**Pose d'une clôture aux frais du bénéficiaire pour la protection du remblai : remblai exclu de la convention**

### Situation géographique



**Surface utilisable :** 3413 m<sup>2</sup> sur la ZB10 et 6852m<sup>2</sup> sur la ZC31

**Montant annuel de la redevance :** 104,21€

-valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur



**Critère d'attribution**

Critère	Sous-critère	Barème
---------	--------------	--------

<b>2.2 Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal</b>				
	<u>Justifier d'un terrain de repli pour la période hivernale</u>		<u>Obligatoire</u> <u>Candidature non recevable en l'absence</u>	
	a	Modalités de mise en œuvre du pâturage : Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, Délais prévu, Fréquence des visites Mesures envisagées pour la protection des aménagements (barrages, haie, pige de couleur ...)	De 0 à 5	/10
	b	Mesures envisagées pour la gestion des délaissés : refus des animaux, pieds de clôture	De 0 à 3	
	c	Préservation du site : adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 2	

**Total            /12**

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a